



APPEL À PROJETS INNOVART 2019

Date d'ouverture de l'appel à projets : 14 DÉCEMBRE 2018

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 25 MARS 2019

Adresse de publication de l'appel à projets : <http://ifargentine.com.ar/category/convocatorias-becas/>

1. Pilotage du programme

Le Programme franco-argentin INNOVART reçoit le soutien pour la République française du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et pour la République argentine du Secrétariat aux Politiques Universitaires du ministère de l'Éducation, de la Culture, de la Science et de la Technologie.

Le programme est coordonné par un **Comité mixte de pilotage franco-argentin** au sein duquel sont représentées les autorités de chacun des deux pays : pour la France, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères représenté par l'ambassade de France en Argentine, le ministère de la Culture et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ; pour l'Argentine, le Secrétariat aux Politiques Universitaires (SPU) du ministère de l'Éducation, de la Culture, de la Science et de la Technologie (MECCyT) à travers le Programme d'Internationalisation de l'Éducation Supérieure et de Coopération Internationale (PIESCI).

2. Objectifs du programme

Le programme INNOVART encourage l'association académique institutionnelle par la mise en œuvre de **projets de coopération entre établissements d'enseignement supérieur (EES) argentins et français** qui favorisent la créativité, la recherche et l'expérimentation autour de l'art, de l'innovation et des technologies et permettent de générer et renforcer des liens institutionnels, académiques et pédagogiques dans tous les champs d'application de l'innovation artistique et culturelle.

Il vise à :

- Renforcer les capacités de conception et de gestion des projets internationaux d'enseignement supérieur en réseau en tant que stratégie d'internationalisation au sein du système d'enseignement supérieur ;

- Faciliter la mobilité d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs entre les EES dans le secteur artistique dans le cadre d'échanges académiques ;
- Favoriser la mise en place de projets de recherche et de productions artistiques dans tous les domaines de la création, de l'innovation et des nouvelles technologies en incitant à l'interdisciplinarité afin d'approfondir les connaissances ;
- Promouvoir la connaissance mutuelle des cursus de formation dans le but d'obtenir la reconnaissance des parcours académiques avec comme objectif une reconnaissance des diplômes favorisant la mise en place de double-diplôme ;
- Impulser la formation linguistique, en français et en espagnol, nécessaire à la participation aux programmes d'échanges et de mobilité.

3. Modalités du programme et de l'appel à projets

Le programme se réalise au travers d'un appel à projets périodique. Les projets sélectionnés ont une durée de deux ans et devront promouvoir la créativité, la recherche et l'expérimentation dans les domaines de l'art, de l'innovation et des technologies.

3.1 Formation du réseau

Chaque projet doit comprendre au moins UN (1) EES argentin, national ou provincial, de gestion publique, et UN (1) EES argentin, national ou provincial, de gestion publique ou privée ; et au moins UN (1) EES français à vocation artistique et culturelle, placé sous la tutelle du ministère de la Culture ou du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

UN (1) EES par pays sera chargé de soumettre le projet.

Il convient de noter que les EES argentins de gestion privée participant au programme ne percevront pas de financement du Secrétariat aux Politiques Universitaires du ministère de l'Éducation, de la Culture, de la Science et de la Technologie (SPU-MECCyT).

Chaque réseau devra inclure :

Pour l'Argentine :

- un coordinateur académique général appartenant à l'EES ayant soumis le projet.
- un coordinateur académique dans chaque établissement associé.
- un coordinateur institutionnel dans chaque établissement associé.

Pour la France :

- un coordinateur académique.
- un coordinateur institutionnel.

La priorité sera donnée aux EES argentins et français qui n'ont pas de projet en cours dans le cadre du premier appel à projets du programme INNOVART.

En cas de réception d'une nouvelle candidature de la part d'un réseau d'EES dont le projet est déjà en cours d'exécution dans le cadre du premier appel à projets du programme INNOVART, ce projet devra présenter des caractéristiques clairement différentes pour la nouvelle étape du projet.

Un même EES ou un même réseau d'EES pourra déposer plusieurs projets dans le cadre de cet appel à projets.

3.2 Caractéristiques des projets

Le projet présenté devra comporter les éléments suivants :

- Présentation des EES porteurs de projet et associés ;
- Présentation des coordinateurs académiques et institutionnels en charge du développement du projet dans chaque EES ;
- Présentation du projet artistique et de son insertion au sein des EES (des supports visuels, audio, vidéo... pourront accompagner le dossier) ;
- Identification des objectifs spécifiques, du fondement, de la méthodologie, des actions à réaliser et des résultats attendus ;
- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre du projet et indicateurs de suivi ;
- Nombre et type de mobilité sollicités.

3.3 Critères de sélection

La sélection des projets sera directement fonction de la pertinence de la proposition faite au regard des aspects académiques et institutionnels.

Une attention particulière sera accordée aux projets innovants qui lient de manière originale **les diverses disciplines de l'art** avec l'innovation, la technologie et la recherche. Par conséquent, les réseaux dont le projet inclura des cursus de formation liés à l'innovation technologique seront prioritaires par les comités de sélection des deux pays lors de la procédure de sélection.

Les éléments suivants seront pris en compte dans l'évaluation

- la pertinence et la qualité du projet, notamment pour les dimensions suivantes :
 - La dimension artistique
 - La dimension académique et pédagogique (et notamment les missions d'études et de travail/coordination envisagées)
 - La dimension scientifique
 - La dimension innovante
 - Le lien avec le secteur professionnel et productif
 - La dimension linguistique (et notamment le niveau de langue des coordinateurs – langue française pour les coordinateurs argentins, langue espagnole pour les coordinateurs français) ;
- la faisabilité du projet et les éventuelles sources de cofinancement ;
- la dynamique de réseau / la pertinence institutionnelle du projet (solidité des partenariats et de relations institutionnelles préalables, cohérence des objectifs présentés, évaluation du rôle et de l'implication des parties prenantes et des partenaires proposés).

4. Modalités de mise en œuvre du programme et de financement

Les parties française et argentine financeront les activités prévues dans le cadre du programme INNOVART selon leurs disponibilités budgétaires annuelles et la réglementation en vigueur dans chaque pays.

4.1 Pour la partie argentine :

Seront financées à partir du premier semestre 2020, en fonction des disponibilités budgétaires :

- **Missions d'étude (ME)**

Mobilité pour des étudiants de 3^e cycle (« posgrado »). Ce type de mobilité a pour objectif celui de réaliser des activités qui s'inscrivent dans un projet institutionnel afin de renforcer la formation des professionnels et des enseignants de l'établissement. L'EES d'origine devra garantir à l'étudiant de 3^e cycle la reconnaissance académique du parcours de formation réalisé au sein de l'EES français.

Les enseignants titulaires des établissements porteurs de projet ou associés inscrits dans un cursus de formation de 3^e cycle dans n'importe quelle institution argentine seront en mesure de réaliser des ME.

La SPU apportera une aide financière seulement aux étudiants de nationalité argentine ou aux étrangers ayant résidé plus de deux ans dans le pays.

La durée des ME sera de un (1) à quatre (4) mois.

Les étudiants bénéficiaires des mobilités devront être titulaires d'un certificat de niveau de langue française de niveau B1 ou équivalent. En cas de non présentation de cette documentation, la mobilité ne sera pas financée.

- **Missions de travail (MT)**

Ce type de mobilité est prévu pour des courts séjours d'enseignants titulaires - chercheurs afin qu'ils dispensent des cours, participent à des séminaires et collaborent dans des travaux de recherche qui s'inscrivent dans le projet institutionnel.

La durée des MT sera de sept (7) jours minimum et vingt-et-un (21) jours maximum.

- **Missions de coordination (MC)**

Il s'agit de courts séjours destinés aux coordinateurs pour gérer les actions relatives à la planification des activités à développer dans le cadre du projet.

La durée des MC sera de cinq (5) jours minimum et quinze (15) jours maximum.

4.2 Pour la partie française :

Le financement portera sur une aide au transport international dans le cadre des missions suivantes à partir de septembre 2019 :

- **Missions d'étude (ME)**

Mobilité de 2^e cycle ou équivalent et de 3^e cycle.

Ces types de mobilité ont pour objectif de réaliser des activités qui s'inscrivent dans le projet déposé conjointement avec le partenaire argentin ainsi que dans le projet institutionnel de l'EES d'origine. La mobilité des étudiants sera soumise à l'approbation du coordinateur de projet de son EES d'origine.

Les étudiants bénéficiaires des mobilités devront être titulaires d'un certificat valide de niveau de langue espagnole de niveau B1 ou équivalent.

- **Missions de travail et de coordination (MT/MC)**

Courts séjours d'enseignants, de chercheurs ou de personnel administratif dans le but de mettre en œuvre le projet conjoint. Les activités des enseignants et chercheurs pourront inclure la direction de séances de cours, la participation à des séminaires et la collaboration à des travaux de recherche s'inscrivant dans le projet institutionnel de l'établissement.

Les mobilités de travail (MT) seront soumises à l'approbation du coordinateur de projet de son établissement d'origine.

Les porteurs de projets sont invités à mobiliser d'autres sources de financement français.

La France financera une mission de coordination argentine en France.

5. Dispositions importantes

5.1 Pour la partie argentine :

L'EES récepteur des fonds est responsable de leur gestion ainsi que de la présentation des comptes correspondants. Pour ce faire, les EES devront disposer:

D'un COORDINATEUR ACADÉMIQUE GÉNÉRAL :

Il s'agit du responsable du projet vis-à-vis du SPU et il doit obligatoirement être rattaché à l'EES argentin porteur de projet (c'est à lui que se réfère le coordinateur académique de l'EES argentin associé).

Il devra avoir le soutien de la plus haute autorité de l'Unité académique correspondante.

Il devra être enseignant titulaire et en exercice dans le domaine disciplinaire correspondant, posséder des mérites académiques (antécédents, publications récentes, conseiller, titulaire de

chaire, etc.), avoir du temps disponible pour s'impliquer dans les activités académiques et administratives requises par le projet.

Fonctions et responsabilités du COORDINATEUR ACADÉMIQUE GÉNÉRAL :

- Élaborer et concevoir le plan de travail, avec le coordinateur académique des EES associés
- Présenter le plan de travail au SPU via le formulaire de candidature.
- Coordonner les activités académiques qui seront menées tout au long de la mise en œuvre du projet dans son EES et en collaboration avec ses partenaires.
- Établir les règles concernant la divulgation d'informations, la confidentialité, la responsabilité et les droits de propriété du projet en collaboration avec ses partenaires.
- Sélectionner les étudiants et les enseignants-chercheurs de son EES qui participeront aux missions. Les critères de sélection doivent être spécifiés dans le formulaire de candidature.
- Effectuer le suivi opérationnel du projet et maintenir une communication fluide avec le PIESCI.
- Présenter les rapports académiques d'étape et les rapports finaux au comité mixte de pilotage du programme INNOVART ou au PIESCI par l'intermédiaire des responsables du programme INNOVART.
- Avec le COORDINATEUR INSTITUTIONNEL, il sera responsable de l'administration et de la reddition des fonds du programme pour son EES.
- Préparer, en collaboration avec le COORDINATEUR INSTITUTIONNEL, les rapports financiers d'étape et finaux de son établissement à l'aide du formulaire fourni pour son exécution, conformément à la réglementation en vigueur.

D'un COORDINATEUR ACADÉMIQUE :

Il s'agit du responsable académique du projet dans l'EES associé. Il sera responsable de la transmission des rapports académiques au COORDINATEUR ACADÉMIQUE GÉNÉRAL.

Il devra avoir le soutien de la plus haute autorité de l'Unité académique correspondante.

Il devra être enseignant titulaire et en exercice dans le domaine disciplinaire correspondant, posséder des mérites académiques (antécédents, publications récentes, conseiller, titulaire de chaire, etc.), avoir du temps disponible pour s'impliquer dans les activités académiques et administratives requises par le projet.

Fonctions et responsabilités du COORDINATEUR ACADÉMIQUE :

- Élaborer et concevoir le plan de travail, avec le COORDINATEUR ACADÉMIQUE GÉNÉRAL.
- Coordonner les activités académiques qui seront menées tout au long du développement du projet dans son EES et en collaboration avec ses partenaires.
- Établir les règles concernant la divulgation d'informations, la confidentialité, la responsabilité et les droits de propriété du projet en collaboration avec ses partenaires.
- Sélectionner les étudiants et les enseignants-chercheurs de son EES qui participeront aux missions. Les critères de sélection doivent être spécifiés dans le formulaire de candidature.
- Effectuer le suivi opérationnel du projet au sein de son EES et maintenir une communication fluide avec ses partenaires.

- Présenter les rapports académiques d'étapes et les rapports finaux au COORDINATEUR ACADÉMIQUE GÉNÉRAL.
- Avec le COORDINATEUR INSTITUTIONNEL, il sera responsable de l'administration et de la reddition des fonds du programme pour son EES.
- Préparer, en collaboration avec le COORDINATEUR INSTITUTIONNEL, les rapports financiers d'étapes et finaux de son établissement à l'aide du formulaire fourni pour son exécution, conformément à la réglementation en vigueur.

D'un COORDINATEUR INSTITUTIONNEL :

Il est responsable de la gestion, du suivi et du développement du projet. Il doit faire partie du service de coopération internationale et/ou des relations institutionnelles de la direction de l'EES. Un seul coordinateur institutionnel par EES est désigné pour tous les projets présentés.

Fonctions et responsabilités du COORDINATEUR INSTITUTIONNEL :

- Réaliser les rapports financiers partiels et finaux de chaque période financée conformément aux règles du programme INNOVART.
- Conseiller les étudiants et les enseignants-chercheurs sur les questions relatives au fonctionnement et à la justification des dépenses, à la conversion des devises et aux démarches de visas.
- Garantir l'accomplissement des démarches administratives liées à l'exécution du projet (versement de bourses, aide à l'hébergement, contrats d'assurance maladie, traitement des billets d'avion, signature des accords, etc.).

Tous les coordinateurs devront travailler de manière coordonnée et conjointe en accord avec les responsabilités qui leur incombent.

L'absence de présentation des rapports financiers et académiques selon les règles du programme pourra entraîner l'annulation de la mise à disposition des fonds alloués pour l'année suivante.

Les étudiants boursiers argentins sont exemptés des frais administratifs et d'obtention du visa étudiant (obligatoire pour les étudiants avec un passeport argentin). Cependant, tous les boursiers INNOVART devront obligatoirement prendre contact avec Campus France Argentine dans les meilleurs délais (www.argentina.campusfrance.org) afin de se conformer à la procédure CEF.

Étant donné les délais administratifs propres à l'exécution des fonds publics mis à disposition du programme, il est conseillé aux EES participants de prévoir l'avance des fonds aux étudiants qui partent au début de l'année.

5.2 Pour la partie française :

Les EES devront disposer:

D'un COORDINATEUR INSTITUTIONNEL :

Il est responsable de la gestion, du suivi et du développement du projet, et doit faire partie du service de coopération internationale et/ou des relations institutionnelles de l'EES.

Fonctions et responsabilités du COORDINATEUR INSTITUTIONNEL :

- Conseiller les étudiants et les enseignants-chercheurs sur les questions administratives

D'un COORDINATEUR ACADÉMIQUE :

Il devra avoir le soutien de la plus haute autorité/du représentant légal de l'EES.

Il devra être enseignant en exercice dans le domaine disciplinaire correspondant, justifier de son expérience et de sa motivation pour s'impliquer dans le projet, avoir du temps disponible pour s'impliquer dans les activités académiques et administratives requises par le projet.

Fonctions et responsabilités du COORDINATEUR ACADÉMIQUE :

- Présenter le plan de travail via le formulaire de candidature.
- Coordonner les activités académiques qui seront menées tout au long de la mise en œuvre du projet.
- Sélectionner les étudiants et les enseignants-chercheurs qui participeront aux missions, les critères de sélection devant être spécifiés dans le formulaire de candidature.
- Présenter les rapports d'avancement et les rapports finaux au comité mixte de pilotage du programme INNOVART ou aux responsables français du programme INNOVART.
- Établir les règles concernant la divulgation d'informations, la confidentialité, la responsabilité et les droits de propriété du projet.

Les coordinateurs devront travailler de manière coordonnée et conjointe en accord avec les responsabilités qui leur incombent.

Dans le cas où plusieurs EES français participeraient à un même projet, un coordinateur académique général sera désigné pour représenter ces établissements.

6. Présentation des projets

L'EES porteur du projet devra soumettre le projet de façon identique en espagnol en Argentine et en français en France.

La présentation du projet devra inclure les documents suivants :

- Formulaire de candidature (WORD et PDF), documents annexes dont une lettre d'aval institutionnel (courrier simple)
- Aval institutionnel : l'ensemble des EES participant à un projet devront présenter un aval. Le projet sera visé en France par le représentant légal de l'établissement et en Argentine par le Recteur de l'université.

Réception des projets

**AU PLUS TARD LE 25 MARS 2019
à 16h00 heure française (12h00 heure argentine)**

Toute candidature déposée après ce délai ne sera pas prise en compte.

En Argentine

Les projets devront être déposés par le Coordinateur académique général à partir du 14 février 2018 par le biais de la plateforme <http://piesci.siu.edu.ar/innovart2019>. Les instructions pour le dépôt seront fournies ultérieurement.

En France

Les projets devront être déposés par le Coordinateur académique à partir du 14 décembre 2018 par email en pièces jointes (format WORD ou PDF) en un seul envoi mentionnant dans **l'objet** « **Candidature XXX programme INNOVART** » à l'adresse suivante : universidad.ifa@gmail.com

7. Évaluation et sélection

La sélection des projets sera effectuée en trois étapes :

1. Vérification de la recevabilité des documents par chacune des parties suivie d'une notification de l'admissibilité à l'étape suivante ;
2. Évaluation nationale simultanée en Argentine et en France selon les critères d'évaluation en vigueur dans chaque pays ;
3. Sélection finale par le Comité mixte de pilotage franco-argentin.

Les résultats de la sélection finale et les conditions d'approbation seront notifiés officiellement aux établissements participants.

La décision du Comité mixte de pilotage franco-argentin est sans appel et les réclamations qui seraient faites après la réunion d'évaluation finale ne seront pas prises en compte.

Le financement de la 2^e année est subordonné à la présentation d'un rapport d'étape académique et financier qui sera soumis au Comité mixte de pilotage franco-argentin.

8. Suivi

Les projets retenus devront faire l'objet d'un suivi au travers de comptes rendus d'avancement.

À l'issue de la première année, il sera demandé au coordinateur général du projet de remettre un rapport d'étape présentant les premiers résultats et les perspectives pour l'année suivante ainsi que l'exécution des fonds.

À l'issue du projet, un bilan synthétisant les éléments techniques, méthodologiques et financiers, et détaillant les principaux résultats obtenus sera requis.

Tous les rapports seront soumis au Comité mixte de pilotage franco-argentin.

9. Calendrier

ACTIVITÉ	DATE
Publication de l'appel à projets ouvrant la période de candidature	14 DÉCEMBRE 2018
Date limite de dépôt des dossiers de candidature	25 MARS 2019
Évaluation des projets parallèlement en Argentine et en France	25 MARS au 17 AVRIL
Sélection finale par le Comité mixte de pilotage franco-argentin	18 AVRIL 2019
Procédures administratives (visa, délivrance des fonds, etc.)	2 nd semestre 2019
Début des activités	2 nd semestre 2019

10. Communication

Ce projet bénéficie du soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation français, du Secrétariat aux Politiques Universitaires du ministère de l'Éducation, de la Culture, de la Science et de la Technologie argentin, et de la fondation OSDE. Les responsables des projets qui bénéficieront du soutien du programme INNOVART s'engagent à apposer le logo du programme et des institutions le soutenant sur leurs supports de communication.

